



## PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 25 février 2026  
(22)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 46, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Michèle Audette (*présidente*).

*Membres du comité présents* : Les honorables sénateurs Audette, Boudreau, Clement, Francis, Greenwood, McCallum, McPhedran, Pate, Prosper et White (10).

*Participent à la réunion* : Sara Fryer et Allison Lowenger, analystes, Bibliothèque du Parlement; Chelsea DeFazio, agente de communications, Direction des communications, de la télédiffusion et des publications.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 7 octobre 2025, le comité entreprend son examen de la réponse du gouvernement, datée du 26 avril 2024, au quatorzième rapport (provisoire) du comité, intitulé *Honorer les enfants qui ne sont jamais rentrés auprès des leurs : vérité, éducation et réconciliation*, déposé au Sénat le 19 juillet 2023, au cours de la première session de la quarante-quatrième législature.

### TÉMOINS :

#### *Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada :*

Valerie Gideon, sous-ministre;

Darlene Bess, sous-ministre adjointe, Résolution et partenariats;

Krista Robertson, directrice principale, Litiges, Résolution et Politiques.

#### *Bibliothèque et Archives Canada :*

Jasmine Bouchard, sous-ministre adjointe, Expérience des usagers et mobilisation;

Roxane Lafrenière, directrice générale, Direction générale des Documents gouvernementaux.

Valerie Gideon et Jasmine Bouchard font chacune une déclaration puis, avec Krista Robertson, répondent aux questions.

À 20 h 5, la séance est suspendue.

À 20 h 10, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos afin de discuter d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 7 octobre 2025, le comité poursuit son examen des événements Voix de jeunes leaders autochtones.

Il est convenu que le comité permette l'enregistrement audio et/ou la transcription de la partie de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos; qu'une copie soit conservée par le greffier du comité pour consultation par les membres du comité et leur personnel; que l'enregistrement audio et/ou la transcription soient détruits par le greffier du comité lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

Il est convenu que le plan de communications de l'évènement Voix de jeunes leaders autochtones 2026 soit adopté.

À 20 h 25, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Sébastien Payet